

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 40 (1855)

Protokoll: Comité préparatoire

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.



COMITÉ PRÉPARATOIRE.

*Séance tenue le 30 juillet, à 8 heures du matin,
chez M. C. Nicolet, président.*

<i>Présents</i>	MM. NIČOLET, président.
<i>Pour Bâle</i>	MERIAN, Peter, ancien président.
» <i>Berne</i>	STUDER, Bernard, ancien président.
» <i>Neuchâtel</i>	COULON, Louis, délégué.
» »	DESOR, professeur, délégué.
» <i>Vaud</i>	DUFOUR, professeur, délégué.
» <i>Zurich</i>	ZIEGLER-PELLIS, ancien président.

M. IRLET, docteur, vice-président ; MM. CALLET et Paul WURFLEIN, secrétaires, membres du Bureau annuel.

1. M. le Président présente les comptes de 1854, dressés par M. le Questeur. Ces comptes, qui ont été examinés par le Bureau annuel et par MM. Coulon, Thurmann, Christener, bibliothécaire, Volmar, docteur, et Desor, professeur, ayant été reconnus exacts, M. le Président en proposera l'acceptation à l'Assemblée.

2. Lecture est faite du rapport de M. Christener, bibliothécaire. Il résulte des termes de ce rapport que des dons nombreux ont été faits à la Société ; que les échanges avec les sociétés savantes à l'étranger se sont accrus, en un mot, que la bibliothèque est dans un état satisfaisant. M. Christener conclut en présentant le budget suivant pour l'année courante :

a) Loyer pour le local de la bibliothèque	fr. 144 » 92
b) Frais d'entretien et de reliure	» 260 » —
c) Subside annuel	» 100 » —
	fr. 504 » 92

Le rapport est approuvé, et le budget sera soumis à l'acceptation de la Société.

3. M. le Président annonce que les Conseils de l'Etat de Neuchâtel ont fait un don de fr. 2000, destinés à couvrir les frais de réception de la Société. Sur cette somme, le bureau annuel prélèvera une somme de 400 francs, qui seront versés dans la caisse de la Société.

4. M. le Président présente la liste des candidats inscrits conformément aux statuts. Tous sont agréés par le Comité. Il en est de même de MM. F^s de Hauer, conseiller des mines, à Vienne, et Edouard Suess, attaché au cabinet impérial des mines (Vienne), présentés comme membres honoraires par le Bureau annuel de St-Gall.

5. Lucerne sera proposé pour lieu de réunion en 1856, et M. le docteur Steiger pour président. Dans le cas où Lucerne n'accepterait pas, la session aurait lieu à Bâle, et M. Merian serait proposé pour président.

6. Les sections sont formées ainsi qu'il suit : 1^o Section de physique et de chimie. 2^o Section de géologie

et de minéralogie. 3^o Section de zoologie et de botanique. 4^o Section d'agriculture et de technologie. 5^o Section de médecine et de chirurgie. Les sections sont autorisées à se réunir, si elles le jugent convenable.

7. M. le Président annonce au Comité qu'il n'a pas reçu de communications. Dès lors, si aucune communication n'intervient, la séance sera levée et la société invitée à se rendre dans la salle de l'exposition. Dans le cas où le temps le permettrait, il serait fait lecture d'un des mémoires de M. Thurmann.

8. M. le Président annonce qu'un dîner sera offert, à 2 heures à la Société par la Municipalité de la Chaux-de-Fonds.

9. M. Locher-Balber, membre du Comité central, sortant en vertu du règlement, et les membres de ce comité étant rééligibles, il sera proposé à l'Assemblée de réélire M. Locher.

10. Il est décidé que la biographie de M. L. Coulon, père, sera lue en séance.

11. La Société tyrolienne d'Innsbruck, *Ferdinandeaum*, fait présenter, par l'intermédiaire de M. Merian, la demande de lui remettre la collection des mémoires de la Société. Il est décidé que ce don sera fait au nom du Comité.

12. M. Desor est chargé de faire auprès de l'Autorité fédérale, et au nom du Comité, des démarches officieuses pour obtenir une réduction sur le prix de la carte fédérale, essentiellement en vue de faciliter l'introduction de cette carte dans l'enseignement public.

La séance est levée à 9 $\frac{3}{4}$ heures.
